



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

MOTION

Projet de loi 7181

Luxembourg, le 26 juin 2018
Dépôt Martine Mergen
Groupe politique CSV

La Chambre des Député-e-s :

- Rappelant que conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, le Luxembourg poursuit à long terme le développement d'une société inclusive, au sein de laquelle les personnes handicapées pourront exercer leurs droits à tous les niveaux ;
- Notant que le but initial du projet de loi est de promouvoir l'inclusion scolaire et la formation des élèves à besoins éducatifs spécifiques ;
- Notant que l'éducation nationale doit continuer à s'engager progressivement sur la voie de l'école inclusive ;
- Notant que l'école inclusive s'inscrit dans une logique d'accessibilité universelle, dans laquelle l'enseignement spécialisé est envisagé comme une mesure subsidiaire ;
- Considérant que le système initié par le projet de loi innove sur certains points permettant une meilleure prise en charge des enfants concernés, mais ne constitue pas en soi un changement de paradigme vers une meilleure inclusion scolaire ;
- Constatant dès lors que le projet de loi ne serait qu'un premier pas vers une réelle inclusion ;
- Notant que les dispositions prévues dans le projet de loi sont complexes et difficiles à suivre pour des personnes non averties ;



Invite le Gouvernement,

- A suivre étroitement la mise en œuvre des mesures proposées ;
- A présenter à la Chambre des Députés au plus tard 3 ans après la mise en vigueur de la loi y relative une évaluation de l'efficacité des nouveaux instruments eu égard à une meilleure inclusion ;
- A multiplier les initiatives de sensibilisation envers une école inclusive ;
- A considérer d'inclure dans le curriculum du personnel enseignant la formation à l'éducation inclusive et à sa mise en œuvre ;
- A mettre à disposition du public un guichet d'information pour guider les parents et les élèves majeurs dans les procédures.

Martine Herpen

Dione Odém

Hansen Martine

Hetto Gaasch
François